ᓄᑖᖅᑲᓄᑦ ᒪᒃᑯᒃᑐᓄᑦᓗ
ᑭᒡᒐᖅᑐᐃᔨ
NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK
REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

C. P. 488, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 | 867-975-5090 (1-855-449-8118) | contact@rcynu.ca | www.rcynu.ca/fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 novembre 2021

La représentante de l'enfance et de la jeunesse publie le rapport annuel 2020-2021

Iqaluit (Nunavut) — La représentante de l'enfance et de la jeunesse s'est fixé comme objectif d'offrir un aperçu de la vie des jeunes personnes qui utilisent les services du gouvernement du Nunavut, un objectif semblable à celui poursuivi lors de la rédaction du rapport annuel de l'année dernière.

Bien que, cette année, la partie *Situation des jeunes Nunavoises et Nunavois* contienne d'autres données provenant des quatre principaux ministères du gouvernement du Nunavut servant les enfants et les jeunes, lors de sa comparution devant le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, Jane Bates a déclaré : « Aucun changement significatif n'a été effectué par certains ministères lorsqu'il s'agit de considérer l'importance et les avantages de faire le suivi de cette information essentielle. »

« Les ministères doivent s'améliorer relativement au suivi de cette information essentielle afin d'accéder rapidement à des données précises quant aux services qu'ils offrent », a ajouté Jane Bates. « Sans cette information, une prise de décision qui s'impose et qui repose sur des informations fiables ne peut se faire dans l'intérêt véritable de toute la population nunavoise, sans parler des enfants et des jeunes les plus vulnérables du territoire. »

La représentante espère qu'un processus se mette en place pour que les ministères utilisent l'information du rapport annuel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse dans le but d'éclairer les décisions et d'améliorer les services gouvernementaux offerts aux jeunes du Nunavut.

Les éléments ajoutés au rapport annuel de cette année sont les suivants :

- Une grille de suivi servant à évaluer les progrès des ministères lorsqu'il s'agit de respecter les recommandations du Bureau;
- Une décomposition des statistiques sur les cas de blessures graves et les décès remontant au 30 septembre 2015;
- Les normes de service et les mesures d'assurance de la qualité du Bureau qui reposent sur les valeurs sociétales inuites et les normes nationales pour la défense des droits.

Le rapport annuel 2020-2021 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a été présenté à l'Assemblée législative du Nunavut le 19 novembre 2021.

###

Pour obtenir de plus amples renseignements :
Kim Foster
Gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public
Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse
867 975-5091 | kfoster@rcynu.ca